



ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT DE FRANCE U20 (SAISON 2014-2015)

Destinataires : Ligues Régionales

Nombre de pièces jointes : 1

La FFBB remet en place un championnat de France pour les équipes U20 Féminines et Masculines pour la saison 2014/2015.

Pour le Championnat de France U20 Masculin, de 48 à 64 équipes seront retenues selon leur engagement, et les priorités suivantes :

- 16 ou 18 équipes espoirs des clubs participant au championnat PRO B de la LNB (Saison 2014/2015) ;
- Les équipes des clubs dont l'équipe senior participe au championnat NM1 (Saison 2014/2015) ;
- Le complément, selon les plateaux de qualification sportive organisés au niveau de chaque zone, sur deux week-ends en début de saison.

Le montant des droits d'engagement et forfaits fédéraux est de 116€.

Les éventuelles équipes non retenues devront pouvoir rejoindre les championnats régionaux, ceci afin de leur assurer une participation à une compétition U20. Nous vous demandons donc, d'ores et déjà, de prévoir cette insertion d'équipes dans vos championnats respectifs.

Pour le Championnat de France U20 Féminin, le nombre d'équipes à qualifier par Ligue Régionale est défini de la façon suivante :

- 1) Recensement du nombre d'équipes U20F engagées en championnats Régionaux.
- 2) Nombre d'équipes à qualifier pour la phase Nationale : 32.
- 3) Calcul du quotient : Nb d'équipes engagées au sein de la Ligue/Nb d'équipes total*Nb d'équipes à qualifier.
- 4) Chaque Ligue se voit attribuer au prorata un nombre d'équipes en fonction de son quotient.
- 5) Les Ligues avec zéro qualifié sont celles qui ont répondu ne pas avoir de championnat ou d'équipes à proposer.

L'engagement est gratuit.

La Commission Fédérale Sportive demandera aux Ligues Régionales le nombre d'équipes engagées dans leurs championnats respectifs courant octobre afin de déterminer le nombre d'équipes à qualifier.

Dans l'hypothèse où le nombre d'équipes réellement qualifiées serait inférieur au nombre de places prévu pour l'organisation du championnat (notamment pour cause d'absence d'équipes qualifiées dans une ou plusieurs Ligues Régionales, ...), le Bureau Fédéral est compétent afin de se prononcer sur un éventuel besoin de remplacement total ou partiel.

Veillez trouver en pièce jointe la fiche d'engagement aux championnats de France U20 M. Celle-ci devra nous être retournée remplie et signée avant le 20 juin 2014 par e-mail à : sportive@ffbb.com.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean-Marc JEHANNO Président de la CFS	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-06-04 4-SPORTIVE Note Engagement en Championnat de France U20 (Saison 2014-2015) - VFIN	